

36^{ème} édition du FESTIVAL MIMA : du jeudi 1^{er} août au dimanche 4 août 2024

**DOSSIER DE CANDIDATURE - MARCHÉ DES CRÉATEURS
RESTAURATEURS·RICES**

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 17 MAI 2024

Chaque candidature sera examinée avec soin. Si vous n'êtes pas sélectionné-e, nous détruirons vos chèques.
Pour toute information complémentaire : 05.61.68.20.72 ou marche@mima-marionnette.com

**Dossier complet à retourner par mail à : marche@mima-marionnette.com
ET par voie postale pour ce qui est des chèques et des pièces justificatives à :
Association Filentropé - MIMA 6, rue Vigarozzy 09500 Mirepoix**

NOM :	PRÉNOM :
NOM D'ENTREPRISE / RESTAURATEUR·RICE :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	LOCALITÉ :
TÉL FIXE :	TÉL PORTABLE :
E-MAIL :	
SITE WEB /RS :	

Statut professionnel / Profession (cocher la case):

Artisan.e	<input type="checkbox"/>
Commerçant.e	<input type="checkbox"/>
Maison des artistes	<input type="checkbox"/>
Artiste libre / travailleur.se indépendant.e	<input type="checkbox"/>
Autre (préciser) :	<input type="checkbox"/>

Raison sociale :
SIRET :
APE :

Choix d'espace pour les 4 jours (tout compris) :

2 ML	265 €	<input type="checkbox"/>
3 ML	385 €	<input type="checkbox"/>
4 ML	490 €	<input type="checkbox"/>
5 ML	590 €	<input type="checkbox"/>
6 ML	675 €	<input type="checkbox"/>
7 ML	745 €	<input type="checkbox"/>
8 ML	805 €	<input type="checkbox"/>

Lister tous les types d'installations utilisées et leurs dimensions (arrière cuisine comprise):

	Longueur	Profondeur	Hauteur
Barnum			
Caravane			
Camion			
Autre (préciser) :			

Merci de DÉTAILLER vos besoins électriques :

- **Descriptif des propositions culinaires** (fabrication, produits, origine, tarifs etc.) :

Vous pouvez joindre une page supplémentaire ou un dossier à part.

PIECES A JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER :

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu

- **Photos** de votre stand et des produits servis (par mail uniquement si pas de site web).
- Copie de la **Carte professionnelle**
- Copie de l'**attestation d'assurance professionnelle**
- Le **règlement** du marché des restaurateurs-rices signé, lu et approuvé
- La **charte** des restaurateurs-rices signée, lue et approuvée
- **Chèques à l'ordre de l'Association Filentropé** :
 - o un acompte de 50% encaissable à l'inscription
 - o un chèque du solde qui sera encaissé le 1er jour du Festival
 - o un chèque d'adhésion à l'association d'un montant de 10€

Les 3 chèques sont exigés pour la candidature et sont à envoyer à :

Association Filentropé, 6 rue Vigarozy 09500 Mirepoix

RÈGLEMENT MARCHÉ | FESTIVAL MIMA

À RETOURNER SIGNÉ

Article 1

Le marché a lieu dans le centre-ville de Mirepoix, sur la place et sous les couverts à proximité de la Halle. Il se tiendra en parallèle du Festival des Arts de la Marionnette qui attire en moyenne 30 000 festivaliers.

Article 2

Horaires d'ouverture au public:

Le jeudi 1er août de 11:30 à 22:00

Le vendredi 2 août de 11:30 à 22:00

Le samedi 3 août de 11:30 à 22:00

Le dimanche 4 août de 11:30 à 22:00¹

▲ **ATTENTION : ACCUEIL et MISE EN PLACE : Le mercredi 31 juillet de 15:00 à 19:00 max**
Les stands doivent être prêts pour l'ouverture du marché le jeudi 1er août à 11:30.

▲ ¹ **Le démontage du stand devra se faire le dimanche soir.**

NB : Le lundi 5 août dès 4h du matin la place doit être libre pour le marché hebdomadaire de Mirepoix.

Tous les exposants sont tenus d'être présents sur leur stand aux horaires cités ci-dessus. Il ne sera pas admis de stands fermés pendant les horaires d'ouverture au public.

En outre, les conditions atmosphériques ou toute animation pourront amener l'association à modifier les heures d'ouverture et de fermeture. La décision sera portée à la connaissance de tous par tous les moyens utiles.

Durant le festival, le **ravitaillement des stands se fera avant 10:00**, de manière à n'occasionner aucune gêne au bon déroulement de celui-ci.

Article 3

Tenue des stands et responsabilité :

L'attribution des emplacements et l'organisation du marché sont sous l'autorité de l'Association Filentrepe.

Les aménagements et décorations sont à la charge des exposants.

Des branchements électriques seront prévus, mais **merci de bien vouloir prévoir des rallonges.**

Merci de bien vouloir prévoir également, **bâches et tendeurs pour recouvrir les stands entièrement et solidement pour la nuit.**

Des tables et chaises sont mises à la disposition des clients par le Festival.

L'exposant-e seul-e est responsable de l'assurance de ses marchandises et de son stand. L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol, dégradation ou tout autre méfait sur la marchandise ou le matériel de l'exposant-e.

Article 4

Sécurité :

L'association assure un service de surveillance durant les trois nuits de 23:00 à 8:00 du matin, sans pour cela assumer une responsabilité personnelle à quelque titre que ce soit.

Durant les heures d'ouverture au public, il appartient à chaque exposant d'assurer une présence continue sur son stand et de veiller à la sauvegarde de ses biens propres.

Article 5

Stationnement :

Il est strictement interdit de stationner à l'intérieur du périmètre de sécurité à tout véhicule n'étant pas un food truck. Néanmoins des étiquettes d'autorisations de stationnement temporaire pour approvisionnement et livraison vous seront distribuées à votre arrivée.

Article 6

Adhésion à l'association :

L'adhésion à l'association Filentropé est obligatoire pour chaque exposant. Son montant est de 10€ (*règlement par chèque séparé de l'inscription à l'ordre de l'Association Filentropé*). Elle vous permet de bénéficier de tarifs réduits sur les spectacles du festival et d'être couvert.es en cas d'accident par l'assurance du Festival. Une carte d'adhérent.e vous sera donnée sur place.

Article 7

Gestion des déchets :

Il est **obligatoire d'apporter le matériel nécessaire pour la gestion des déchets** de vos stands (sacs poubelles, etc.) et de le déposer au niveau des containers mis à disposition (tri et tout venant).

Article 8

Vente de boissons :

Il est formellement interdit aux restaurateurs-rices de vendre des boissons alcoolisées.

En revanche, la vente de boissons de type soda est permise à **condition de consommer les repas sur place.**

Article 9

Critères de sélection des restaurateurs :

Les candidatures seront étudiées avec la plus grande attention. La priorité sera accordée aux candidats :

- ayant recours aux **circuits courts** (locaux > départementaux > régionaux)
- utilisant des produits bruts issus de **modes de production le moins impactant possible sur l'environnement** (bio > raisonné > conventionnel)
- respectant la **saisonnalité des produits**
- produisant **le moins de déchets d'emballages possible**

Pour votre bonne information :

Hébergement :

Office du Tourisme : 05. 61. 68. 83. 73 / Camping Mirepoix : 05. 61. 60. 28. 63

Fait le :

à :

Signature précédée de "Lu et approuvé"

MIMA

MARIONNETTE
ACTUELLE

36^{ème} édition du Festival MIMA – du jeudi 1er août au dimanche 4 août 2024

CHARTRE DES RESTAURATEURS
Parvis de la Cathédrale

En signant cette charte, vous vous engagez à tenir les engagements suivants :

Hygiène et sécurité :

- Les exposants s'engagent à se conformer aux lois et ordonnances d'hygiène en vigueur.

Tenue du stand et de l'espace restauration :

- Vos stands resteront propres pendant toute la durée du festival, y compris après fermeture le soir
- Vous serez tenu-es de maintenir propre et rangé l'espace restauration, y compris après votre départ le dimanche (tenue des tables et chaises, nappes propres)
- Vous servirez vos produits dans des récipients réutilisables et/ou recyclables (cartons, couverts consignés, bois, etc.), la vaisselle en plastique jetable ne sera pas autorisée
- Les pailles en plastique ainsi que les gobelets en plastique jetable sont interdits
- Le dimanche soir, merci de replier les tables et les chaises de l'espace restauration, contre le mur de la cathédrale.

Gestion des déchets :

- Des containers de tri seront à votre disposition, merci d'organiser le tri de vos déchets et d'utiliser les containers de tri
- Vous serez tenus de gérer vos déchets tout venant, et de tout mettre dans les containers ordures ménagères, y compris le dimanche soir en partant
- Aucun sac poubelle ne trainera près des stands et de la Cathédrale, ni à l'Allée des Soupirs, à aucun moment de la journée ou de la nuit

Ces consignes s'ajoutent à celles dont vous avez déjà pris connaissance et que vous avez acceptées dans votre dossier de candidature.

Fait à :

le :

Signature et mention « lu et approuvé » :